



UNE SEMAINE EN HAÏTI

L'hebdomadaire du Collectif Haïti de France

Une rédaction d'Alterpresse ... avec le soutien de la Fokal

N°1248

18 juillet 2016

- **Divers secteurs prônent une action concertée pour faire face à l'ampleur de l'insécurité**
- **Une quarantaine de partis soumettent des rapports de dépenses au Conseil électoral**
- **Nouvelle convocation en assemblée nationale autour du mandat de Privert**
- **Une université populaire d'été, à Montrouis, sur l'économie sociale et solidaire**

>> Divers secteurs prônent une action concertée pour faire face à l'ampleur de l'insécurité

Plusieurs secteurs politiques et socioprofessionnels plaident en faveur d'une action concertée, afin de combattre la recrudescence de l'insécurité en Haïti, notamment dans Port-au-Prince. À travers des séances de travail avec le Ministère de la justice et de la sécurité publique, la commission «justice, droits humains et sécurité publique» à la chambre des députés envisage de dégager des pistes de solution face à l'ampleur des actes de banditisme, ces dernières semaines, tant au niveau de la capitale Port-au-Prince qu'au niveau des villes de province. «Si la police ne manifeste pas sa présence sur le terrain, il pourrait y avoir de graves problèmes d'insécurité pendant la période estivale», anticipe le président de ladite commission, Cyprien Price. La Police nationale annonce, pour bientôt, l'adoption de mesures, surtout en ce qui concerne la circulation des motocyclettes, généralement utilisées dans la perpétration des forfaits. Le 11 juillet au soir, une nouvelle personne, morte par balles, a été enregistrée après plus de 5 cas relevés le seul jour du 8 juillet. La population attend de voir l'application de ces mesures, très souvent mises en œuvre ponctuellement et abandonnées un peu plus tard. Elle demande la présentation, devant la justice criminelle, des auteurs et complices des assassinats par balles, pour mettre fin définitivement à la rengaine «l'enquête se poursuit» dans la plupart des cas enregistrés. Le plus grand remède à l'insécurité passe par l'obtention de renseignements et d'informations, pour agir en prévention contre ce phénomène, soutient, pour sa part, Joseph Maxime Rony de la Plateforme des organisations haïtiennes de droits humains. Le regroupement d'organismes de droits humains dénonce un manque de volonté

politique ainsi que du tâtonnement chez les autorités en place sur le problème de l'insécurité. Pierre Yves Elie, un employé de la Digicel, a été tué par balles après les attaques contre plusieurs entreprises privées à Port-au-Prince. «C'est un message criminel et malhonnête, lancé à des secteurs de la vie nationale pour qu'ils n'investissent pas», considère Dr. Schiller Loudior, l'un des membres du directoire du parti politique Fanmi Lavalas. «Le phénomène d'insécurité a pris de l'ampleur dans les zones commerciales, comme Pétionville», constate-t-il, appelant tous les citoyens à collaborer avec la Police nationale d'Haïti. Il existe une corrélation entre l'instabilité politique, le banditisme, l'investissement économique et la création d'emplois, souligne, pour sa part, l'économiste Eddy Labossière. Au fur et à mesure que l'insécurité augmente dans le pays, l'investissement et la création d'emplois baissent, signale Labossière. Dans ce contexte, l'économiste, interrogé par AlterPresse, exprime ses inquiétudes pour l'économie, qui est déjà dans une situation difficile. En moins d'une semaine, plusieurs personnalités ont été assassinées dans la capitale, dont l'ancien directeur général des Presses Nationales d'Haïti (2004-2011), le juriste Willems Édouard. Ce dernier était un spécialiste haïtien dans le domaine des droits d'auteurs et consultant au Bureau haïtien du droit d'auteur. Le nombre de cas d'assassinats par balles, de braquages à main armée, de vols et d'autres attaques de bandits diffère beaucoup, aujourd'hui, des statistiques officielles, selon lesquelles il y aurait une diminution des forfaits perpétrés.

>> Une quarantaine de partis soumettent des rapports de dépenses au Conseil électoral

Une quarantaine de partis politiques ont soumis, au Conseil électoral provisoire, des rapports de gestion des subventions reçues pour les élections de 2015, informe le directeur de communication de

l'organisme électoral provisoire, Richardson Dumel. Les rapports seront acheminés au Ministère de l'économie et des finances pour analyse. Les résultats de l'analyse détermineront s'ils peuvent, ou non, recevoir des subventions pour les prochaines élections. Il précise, toutefois, qu'il revient au gouvernement d'octroyer des subventions. 70 partis politiques sont agréés pour participer aux élections pour le renouvellement du tiers du Sénat (10 sénateurs), selon un communiqué du Conseil électoral, en date du 6 juillet. Démarré le 15 juin, le processus d'inscription et de confirmation des partis politiques a pris fin le 28 juin. Les inscriptions en ligne des candidats au sénat, débutées le 7 juillet, s'achèveront le 16 juillet, moins de 3 mois avant le premier tour de la présidentielle et des législatives partielles du 9 octobre. Au Bureau départemental de l'Ouest, où se trouve la capitale Port-au-Prince, aucun candidat ne s'était encore

inscrit à la date du 13 juillet. A environ 3 mois de ces élections, aucune modification de calendrier électoral n'est envisagée, selon Dumel. Des parlementaires, opposés au pouvoir de transition en place, souhaitent la tenue d'une présidentielle en un seul tour et rejettent la prévision d'un second tour le 8 janvier 2017, tel que programmé. Le Conseil électoral est «l'esclave de la loi et du décret électoral du 2 mars 2015» qu'il applique et qui détermine les actions de l'institution, argue le directeur de communication. Le décret électoral prévoit 2 tours pour la présidentielle. «Nous sommes à environ 90 jours pour la tenue du premier tour de la présidentielle du 9 octobre. Les dates n'ont pas été choisies au hasard. Il y'a des critères techniques, on ne peut pas les modifier», ajoute Dumel, tout en avançant que le calendrier électoral comporte des contraintes.

>> **Nouvelle convocation en assemblée nationale autour du mandat de Privert**

Le 14 juillet est la nouvelle date, annoncée pour la poursuite de la séance en assemblée nationale du 28 juin, suspendue faute de quorum, selon la convocation signée du président de la Chambre des députés, Cholzer Chancy, et du vice président du sénat, Ronald Larêche. Après plusieurs heures de débats controversés, la séance du 28 juin n'avait pas permis de déterminer le sort du président Jocelerme Privert, dont le mandat de 120 jours a pris fin le 14 juin. Cependant, des couacs existeraient encore sur la possibilité d'avoir séance le 14 juillet. Certains parlementaires exigeraient certaines

dispositions institutionnelles, qu'ils veulent inscrire dans une «feuille de route» contraignante pour Jocelerme Privert. A leur avis, le mandat à attribuer au président provisoire ne devrait pas dépasser 120 jours. Une commission parlementaire devrait assister le président provisoire dans l'exécution de cette «feuille de route». D'autres députés et sénateurs auraient donné leur accord sur le principe de la continuité de Jocelerme Privert à la tête d'Haïti. Ils voudraient avoir la garantie que le président respectera la feuille de route, votée par le parlement.

>> **Une université populaire d'été, à Montrouis, sur l'économie sociale et solidaire**

Une université populaire d'été, sur l'économie sociale et solidaire. «L'économie sociale: enjeux et défis pour le mouvement social»: tel est le thème d'une réflexion sur une autre forme d'économie, «qui va au-delà du capitalisme et du néocolonialisme», qui se tient à Montrouis (au nord de la capitale), du 10 au 21 juillet. Organisée depuis 16 ans, l'université populaire d'été entend effectuer une évaluation des travaux réalisés, depuis 3 ans, en rapport à la lutte, menée par diverses organisations populaires, sur les problèmes socio-économiques, pour une société juste, dans le respect de la dignité de la personne humaine et de l'environnement. Une centaine de participantes et

de participants, dont des membres d'organisations paysannes, populaires, de femmes et de radios communautaires prennent part à cet événement. Y seront abordés, entre autres, des thèmes relatifs au rôle des femmes et à la relation d'égalité entre les femmes et les hommes dans les activités économiques. Parmi les entités organisatrices, figurent la Plateforme haïtienne de plaidoyer pour un développement alternatif, l'Institut de technologie et d'animation, la Platfòm pou yon altènativ jistis, Solidarite fanm ayisyèn (Sofa) et Sosyete Animasyon ak Kominikasyon Sosyal. Elles font partie des institutions qui accompagnent le mouvement social depuis plus de 20 ans.

A lire également:

- Insécurité: Deux nouveaux assassinats par balles, dont le juriste Willems Édouard (<http://www.alterpresse.org/spip.php?article20368>);
- Impunité et assassinat de Michel Stéphane Bruno et de Willems Édouard / Mise à mort de la fécondité des connaissances en Haïti (<http://www.alterpresse.org/spip.php?article20384>);
- Des institutions et personnalités, des écrivains sous le choc, après l'assassinat du juriste Willems Édouard (<http://www.alterpresse.org/spip.php?article20374> et <http://www.alterpresse.org/spip.php?article20376>);
- Des élections en Haïti sans l'appui de l'Oncle Sam, une bonne chose, estime le diplomate Pierre Cajuste (<http://www.alterpresse.org/spip.php?article20371>);
- Élections: «Nous avons le droit de ne pas soutenir ce avec quoi on n'est pas d'accord», déclare Peter Mulrean (<http://www.alterpresse.org/spip.php?article20358>).